



VILLE de VELAUX

HÔTEL DE VILLE DE VELAUX

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : J.P. MAGGI

COMITÉ DE RÉDACTION : D. OLANDA,

A. HERTOUX, O. MILER

A. DUPREY, S. ABDELMALEK



D'une tour à l'autre

Edito

Je vous ai souvent tenu informés, dans ce mensuel, de nos projets de construction de logements sociaux. Un simple rappel : la loi SRU du 13 décembre 2000 oblige les communes à disposer d'un parc de 20 % de logements à caractère social, sous peine de payer une lourde amende.

C'est pourquoi, d'ici quelques mois, ce parc passera progressivement de 141 à 241 logements dans le respect de ce qu'il est coutume d'appeler la mixité sociale. Nous espérons ainsi apporter notre réponse à la crise du logement qui sévit dans ce secteur.

D'ici quelques jours, une quinzaine de familles prendra possession des appartements du programme "Puget". J'aimerais apporter des précisions sur les modes d'attributions de ces logements.

Tout d'abord, il faut savoir que sur 15 logements (3 T2 et 12 T3), cinq étaient réservés à des salariés dont l'entreprise cotise au 1 % patronal rattaché au CIL, quatre étaient contingents par la sous-préfecture, trois par la Société Nouvelle d'HLM, un par le Conseil général et deux par la commune.

Conformément aux directives, la commune a proposé trois candidats par logement. C'est la commission d'attribution de l'office d'HLM qui, au regard, de différents éléments (*revenus, situation familiale, composition de la famille, capacité d'endettement...*) a choisi les futurs locataires. Il va sans dire que sur 45 dossiers proposés, seuls 15 ont été retenus.

Je comprends la joie des premiers et l'immense déception des seconds, mais je puis vous assurer que les personnes en charge de ce dossier se sont démenées, avec moi, pour que des familles velauxiennes soient positionnées dans chaque contingent en tenant compte des critères imposés par la commission ; ce qui a été obtenu après de nombreuses tractations. Je tiens à informer tous ceux qui sont toujours dans l'attente d'un logement qu'une quarantaine sera livrée en fin d'année dans le programme de "Coeur Provence" et que deux autres programmes, à la Bastide Bertin et à proximité du collège, seront prochainement construits.

Ceci étant, je veux vous faire part de ma colère. De plus en plus de logements sont insalubres, humides, mal ventilés, pas isolés, mais loués à prix d'or par des agences ou des propriétaires peu scrupuleux. Je me suis entretenu de cette situation avec Yves Lucchesi, sous-préfet d'Aix, avec qui je vais signer une convention afin de contraindre les propriétaires à réaliser les travaux qui s'imposent. Dans le cas contraire, leurs logements seront déclarés impropres à la location et retirés du marché.

Il est indigne au XXI^{ème} siècle de laisser des familles vivre dans de telles conditions. Je suis bien décidé à déclarer la guerre aux marchands de sommeil !

Enfin dans le cadre des bonnes nouvelles, je suis heureux, avec l'équipe municipale, de vous annoncer que l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville et de la salle de spectacle aura lieu le samedi 3 septembre. Elle sera accompagnée d'une journée portes ouvertes lors de laquelle chacun pourra découvrir la face cachée de ces deux bâtiments. Le programme de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement.

Bien avant cela, le week-end des 21 et 22 mai, l'ensemble des services prendra possession des bureaux de l'Hôtel de Ville. Pour des raisons techniques, les services municipaux (*sauf les services techniques, l'urbanisme, la Police*) seront fermés au public le lundi 23 mai pour une ouverture effective le mardi 24 mai dans la nouvelle Mairie.

A très bientôt et au plaisir de vous y recevoir.

Jean-Pierre MAGGI

Maire de Velaux
Conseiller général

VELAUX SUR INTERNET
<http://velaux.net>
www.aggloprovence.fr

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

LES LUNDI, MARDI ET JEUDI
de 9h à 12h et de 15h à 17h

LE MERCREDI
de 9h à 12h et de 15h à 18h30

LE VENDREDI
de 9h à 17h30 sans interruption

TÉLÉPHONE
04 42 87 73 73

Sommaire

Editorial	1
Permanences	2
Velaux Infos	3
- Etat-civil	
- Médecins & pharmacies de garde	
- Recensement militaire	
Infos diverses	4, 7 et 8
Conseil municipal	5, 6
Velaux Assos	9
Médiathèque	10
Infos Jeunes	11
Agenda	12

Permanences

Attention, les permanences qui avaient lieu en Mairie ou à la Bastide Lopez auront lieu, A PARTIR DU 24 MAI, dans le nouvel Hôtel de Ville (cf. page 4)

AVPE

M^{me} Françoise POMEROLE, adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance, présidente de l'AVPE, reçoit sur rendez-vous, place du Bon Puits.

Tél : 04 42 74 70 46

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

6, avenue de la Gare - 1^{er} étage (dans la nouvelle Mairie, dès le 24 mai).

Réception du public du lundi au jeudi de 9h à 12h

Tél : 04 42 87 73 77

M^{me} Yolande PASTRE, adjointe au Maire, déléguée à l'aide sociale, reçoit le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois sur rendez-vous.

Aide-ménagère ADAR

Lundi 9 mai de 9h à 11h

Assistants sociaux DGAS

Sur rendez-vous

Tél : 04 90 44 76 76

Conseiller juridique

Mercredi 11 mai de 9h à 11h30

Permanence d'écoute Alzheimer

Mercredis 11 et 25 mai de 14h à 18h

Tél : 04 42 87 73 79 ou 04 42 87 73 77

Point écoute famille

Mercredis 11 et 25 mai de 14h à 18h

Permanence confidentielle assurée par **M^{me} Simone KLEIN**, conseillère conjugale et familiale

Tél : 04 42 87 73 79 ou 04 42 87 73 77

Centremploi / Famillemplois

La Bastide Lopez - allée de La Péraude

Sur rendez-vous

Tél : 04 90 53 47 39

Conciliateur

Jeudis 5 et 19 mai de 14h à 16h

Services techniques - avenue Jean Moulin

Economie - Emploi

- POLE EMPLOI : offres d'emploi, ateliers thématiques, etc.
- MISSION LOCALE : permanences pour les jeunes de 16/25 ans (*emploi, logement, santé, etc.*)

Renseignements au **Bureau de l'Emploi et de l'Economie** - La Bastide Lopez - allée de la Péraude

Tél : 04 42 87 73 78

Permanence du Maire

M. Jean-Pierre MAGGI, Maire de Velaux, reçoit en Mairie le mercredi de 17h à 19h **sur rendez-vous**.

Tél : 04 42 87 73 73. Il ne tiendra pas de permanence les 11 et 18 mai, et celle du 25 mai aura lieu dans la nouvelle Mairie.

Permanence du Conseiller général

M. Jean-Pierre MAGGI, Conseiller général, reçoit tous les jeudis après-midi **sans rendez-vous**, de 15h à 17h. **Attention, à compter du 4 mai, il reçoit en mairie de Pélissanne.**

Pôle Vie de la Cité Vie associative

M. Didier DEBARGE, premier adjoint, reçoit les associations **sur rendez-vous**, à la Maison des Associations - Les Quatre Tours.

Tél : 04 42 46 34 51

Relais assistantes maternelles

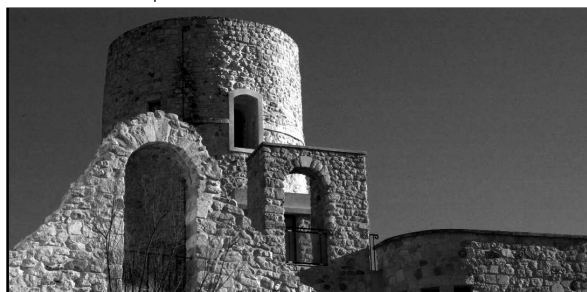
Permanence assurée par **M^{me} Nathalie GONZALEZ** tous les mercredis de 9h à 12h, dans les locaux de l'AVPE, place du Bon Puits (dans la nouvelle Mairie, dès le 24 mai).

Tél : 04 42 85 46 97 ou 06 75 07 98 06

Rencontre le vendredi 27 mai de 9h à 11h dans les locaux de l'AVPE, place du Bon Puits.

Sur inscription au **04 90 53 08 83**

Temps de rencontre pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle, ou pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés de la maman ou du papa, ne bénéficiant pas d'un accueil collectif.



Tour Musée

Ouverture au public **le mercredi de 10h à 12h** (*hors vacances scolaires*) **et le samedi de 14h à 17h**

Moulin Seigneurial

Ouverture au public **le mercredi de 14h à 17h** **et le samedi de 14h à 17h**

Visite guidée sur rendez-vous

Service patrimoine : 04 42 87 73 59

Etat civil

Naissances

Keywan ALLEGRO, le 4 mars
Milo DIDIERJEAN, le 7 mars
Juliette BALDASSARI-ALBERT-VEAU, le 9 mars
Angelo ALLEGRO, le 10 mars
Jade DELSOL, le 16 mars
Maylis POURRIERE, le 25 mars
Scarlett DEL TRENTO-PIRONE, le 26 mars
Kaïs KENZARI, le 31 mars
Malo LANNOY, le 6 avril

Mariage

Guy BODRATO et Brigitte SIMON, le 19 mars

Décès

Daniel MARIANI, le 10 mars
Edoardo DE AGOSTINI, le 15 mars
Blaise LENTINI, le 18 mars
Jean-Luc NOVARA, le 21 mars
André ROBERT, le 22 mars

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons nés en avril, mai, juin 1995 (avoir 16 ans révolus) doivent se faire recenser en Mairie avant le 31 juillet 2011.

Pour effectuer cette démarche, se munir de sa carte nationale d'identité, du livret de famille ainsi que de la carte nationale d'identité des parents s'ils sont nés à l'étranger.

Pour tous renseignements :

Service Etat civil au 04 42 87 73 73

Arrêté brûlage

Réf. 0958.08 - N° 167/08

HORS SAISON ESTIVALE

Durant les mois **d'octobre, novembre, décembre, janvier, avril et mai**, tout emploi du feu sur la commune de Velaux est autorisé lorsque la vitesse du vent est **inférieure à 30km/h et seulement le matin entre 6h et 10h.**

A partir de 10h le feu doit être complètement éteint et noyé.

Le tirage au sort des jurés d'assises 2011 est ouvert au public.

Si vous souhaitez y assister, rendez-vous lundi 9 mai, à 9h à la mairie.

Inscriptions aux transports scolaires du Conseil général

A compter du 1^{er} juin 2011, les dossiers relatifs aux transports scolaires organisés par le Conseil général pourront être déposés à l'accueil de la Mairie :

- dossiers d'inscription aux transports scolaires pour Aix-en-Provence, Luynes, Miramas, Marseille
- dossiers « A.S.R. » (*Abonnement Scolaire Réglementé*) pour les demi-pensionnaires
- dossiers « A.I.S. » (*Abonnement Interne Scolaire*) pour les internes
- dossiers de demande d'indemnités kilométriques

IMPORTANT : les frais d'inscriptions sont de 10 euros pour les dossiers déposés avant le 31 juillet, de 30 euros pour ceux reçus entre le 1^{er} août et le 30 septembre, et seront de 50 euros pour ceux portés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre.

Médecins & pharmacies de garde

(de 20h à 8h en semaine, du samedi 12h au lundi 8h, les jours fériés)

En cas de besoin médical, contacter **le centre 15** qui joindra le médecin de garde.
Pour connaître les pharmacies de garde, contacter **le centre d'appel, au 32 37.**

A compter du 1^{er} mai, le Docteur Plantier remplace le Docteur Larumbe.





Infos diverses

LE NOUVEL HOTEL DE VILLE

997 avenue Jean Moulin - 13 880 Velaux - Standard : 04 42 87 73 73

Le déménagement dans la nouvelle Mairie aura eu lieu le week-end des 21 et 22 mai. A cette date, tous les services municipaux actuellement installés place de Verdun, le Pôle Vie de la Cité, auparavant aux Quatre Tours, et les bureaux de l'AVPE et du RAM s'installeront dans le nouveau bâtiment. Ci-dessous un mémo des services que vous trouverez désormais dans les nouveaux locaux, leurs numéros de téléphone et horaires d'ouverture au public, qui ont été revus afin de faciliter vos démarches. Retrouvez aussi un rappel concernant les autres services municipaux. Les services du nouvel Hôtel de Ville seront **fermés le lundi 23 mai**. L'ensemble des horaires indiqués sont applicables à compter du 24 mai.

Services municipaux

Etat civil - 04 42 87 73 73

Accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h, et le mercredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h30.

Economie/emploi - 04 42 87 73 78

Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Communal d'Action Sociale - 04 42 87 73 67

Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et l'après-midi sur rendez-vous.

Patrimoine - 04 42 87 73 59

Accueil, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h.

Caisse des écoles

Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h.

Le Pôle Vie de la Cité et les services finances, ressources humaines et communication, ainsi que le Cabinet du maire déménagent également dans le nouvel Hôtel de Ville.

Bureaux associatifs

Association Velauxienne pour la Petite Enfance (AVPE)

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Relais Assistantes Maternelles intercommunal

Permanence hebdomadaire le mercredi, de 9h à 12h.

RAPPEL

LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Technique - Avenue Jean Moulin - 04 42 87 83 83

Accueil les lundi, mercredi et vendredi, de 8h à 12h et de 15h à 17h, et les mardi et jeudi, de 8h à 12h.

Urbanisme - Avenue Jean Moulin - 04 42 87 83 85

Accueil les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et le jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h30.

Police municipale - Avenue de la République - 04 42 74 88 67

Accueil du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h15 à 17h30.

Maison des associations - Les Quatre Tours - 04 42 46 34 54

Accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et l'après-midi sur rendez-vous.

Médiathèque - Les Quatre Tours - 04 42 46 34 00

Ouverte les mardi et vendredi, de 15h à 19h, le mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi, de 9h30 à 13h.

Conseil municipal

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2011

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Maggi, Monet, Debarge, Pomerole, Vargas, Pastre, Le Souchu, Duprey, Falzoi, Demigneux, Chiostrì, Carlo, Muller, Carlo, Melih, Blanchard, Guerin, Rouby, Morvan, Genty.

Membres excusés : Mesdames et Messieurs Balestrieri, Palmitessa, Montblanc, Cuenin, Maury, Becquet, Vidal, qui ont donné respectivement procuration à Mesdames et Messieurs Carlo, Debarge, Maggi, Vargas, Monet, Pomerole, Genty.

Membres absents : Mme Godard, et Monsieur Abdelmalek.

Secrétaire de séance : Mme Duprey Alexandra, élue à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur le Maire, Jean-Pierre Maggi.

1- Présentation des orientations budgétaires

Le contenu a été présenté dans notre numéro du mois d'avril.

2- Attribution d'avances sur subventions

Il est proposé de verser sur les subventions communales de l'exercice 2011 un acompte à certaines associations afin d'assurer la continuité de leurs activités :
- 50 000 euros à l'Association Velauxienne de la Petite Enfance (AVPE),
- 70 000 euros à l'Association Espace Velauxien d'Education et d'Animation (EVEA),
- 20 000 euros au Centre d'Activités Sociales et de Loisirs (CASL),
- 6 000 euros à la Ferme Velauxienne.

Le Conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement au versement de ces avances sur subventions 2011.

Ne prennent pas part au vote : MM. Vidal et Genty.

De même pour Mme Pomerole, MM. Guerin et Blanchard, car intéressés au dossier présenté.

3- Garanties d'emprunts à la SA d'HLM Phocéenne d'habitations pour l'acquisition de 16 logements PLS collectifs - opération "Coeur Provence"

Un permis de construire a été délivré à la SNC COGEDIM Provence le 30 octobre 2009 pour la réalisation de 90 logements avenue de la Gare, opération dénommée « Coeur Provence ». Ce projet comporte 50 logements en accession à la propriété et 40 logements locatifs sociaux. Ils font tous l'objet de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Par délibération du 25/01/11, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la garantie communale à hauteur de

55 % des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) accordés à la Phocéenne d'Habitations, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré (SA d'HLM), pour l'acquisition de 24 logements.

La Phocéenne d'Habitations doit également acquérir 16 logements au moyen d'un Prêt Locatif Social (PLS) Foncier et d'un PLS Construction. Les logements sont attribués à des foyers dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond et leur location ouvre droit à l'APL.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêt précités ainsi que tout document annexe qui s'y rapporte, en tant que partie garante des emprunts à hauteur de 55 %, ce qui représente un montant total garanti de 1 347 830,55 euros ; de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Abstention : MM. Vidal - Genty

4- Garanties d'emprunts à la société nouvelle d'HLM de Marseille pour la construction de 24 logements PLUS collectifs - opération "Clos de Roquepertuse"

Un permis de construire a été délivré à la SNHM le 30 octobre 2009, pour la réalisation de 24 logements locatifs sociaux répartis en 2 immeubles R+2, opération dénommée « Clos de Roquepertuse » située Allée Evariste Gallois, au nord de l'agglomération à côté du collège.

Cet investissement sera en partie financé par des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) d'un montant total de 2 424 836 euros. Sa mise en place donne aux bailleurs sociaux les moyens, notamment juridiques, de répondre aux exigences de mixité sociale en leur permettant d'accueillir dans les mêmes immeubles, des ménages avec des ressources différenciées et de mieux maîtriser les loyers des opérations.

La SNHM a sollicité la commune pour une garantie de chaque emprunt à hauteur de 55 %, la garantie des 45 % restants étant demandée au Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêt précités ainsi que tout document annexe qui s'y rapporte, en tant que partie garante des emprunts à hauteur de 55 %, ce qui représente un montant total garanti de 1 333 659,80 euros ; de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Ne prennent pas part au vote : MM. Vidal et Genty

5- Garanties d'emprunts à la société nouvelle d'HLM de Marseille pour la construction de 12 logements PLUS collectifs - opération "Bastide Bertin"

Un permis de construire a été délivré à la SNHM le 8 juillet 2009, pour la réalisation de 20 logements locatifs sociaux répartis en 3 immeubles R+1, opération dénommée « Bastide Bertin » située Impasse Sibethal, au nord de l'agglomération sur la Colline de Velaux.

La construction de 12 logements sera en partie financée par des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) d'un montant total de 1 357 546 euros. La SNHM doit ainsi contracter 2 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Par courrier du 10/01/11, elle a sollicité la commune pour une garantie à 100 % de chaque emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêt précités ainsi que tout document annexe qui s'y rapporte, en tant que partie garante à 100 % des emprunts ; de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Abstention : MM. Vidal et Genty

6- Garanties d'emprunts à la société nouvelle d'HLM de Marseille pour la construction de 8 logements PLS collectifs - opération "Bastide Bertin"

Un permis de construire a été délivré à la SNHM le 8 juillet 2009, pour la réalisation de 20 logements locatifs sociaux répartis en 3 immeubles R+1, opération dénommée « Bastide Bertin » située Impasse Sibethal, au nord de l'agglomération sur la Colline de Velaux.

La construction de 12 logements sera en partie financée par des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS). La construction des 8 autres logements sera en partie financée par un Prêt Locatif Social (PLS) du Crédit Mutuel. La SNHM doit ainsi contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel. Par courrier du 01/02/11, elle a sollicité la commune pour une garantie à 100 % de l'emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt précité ainsi que tout document annexe qui s'y rapporte, en tant que partie garante à 100 % ; de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Ne prennent pas part au vote : MM. Vidal et Genty

7- Demande de subvention au Conseil général - aide à la réalisation de travaux de proximité - rénovation de la voirie avenue Baptistin Angles

Le Conseil municipal à l'unanimité : approuve la réalisation des travaux concernant la réfection de l'avenue Baptistin Angles, le coût total du programme étant estimé à 138 184,45 euros HT, et sollicite l'aide financière du Conseil général dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation de travaux de proximité, soit 80 % sur le coût HT des travaux plafonnés à 75 000 par projet.

8- Demande de subvention au Conseil général - aide à la réalisation de travaux de proximité - réalisation d'un cours de tennis et aménagement des abords

La forte fréquentation du Tennis Club nécessite la création d'un cours de tennis supplémentaire, d'un éclairage et l'aménagement de ses abords.

Le Conseil municipal à l'unanimité : approuve la réalisation de ces travaux, dont le coût total est estimé à 109 060 euros HT ; sollicite l'aide financière du Conseil général dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation de travaux de proximité, soit 80 % sur le coût HT.

9- Acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Mme Bruzzo située sur l'aire de la Palun

La commune de Velaux a décidé de réaménager en espace public l'Aire de la Palun, ancienne aire de battage du village. Cette opération de requalification permettra de protéger et de mettre en valeur le patrimoine historique du centre ancien. Ce projet est particulièrement nécessaire à l'organisation de la circulation et du stationnement des véhicules.

Par courrier du 27/09/07, la collectivité a proposé à Mme Veuve Bruzzo d'acheter une partie de la parcelle cadastrée section BD n° 72, d'une superficie de 70 m². Mme Veuve Bruzzo a communiqué son accord sur la proposition de la commune par télécopie du 29/11/10, par l'intermédiaire de Maître Rullier, avocat de la commune de Velaux.

L'acquisition d'une partie de cette parcelle, prend pour référence le prix au mètre carré (20 le m²) fixé par France Domaine, soit 1 400 euros HT. Ce montant est augmenté d'une indemnité de réemploi de 20 %, soit un total de 1 680 euros HT. L'ensemble des frais relatifs à cette opération sera pris en charge par l'acquéreur.

Le Conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette acquisition selon les conditions précitées.

10- Acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à l'Association Sainte Marie située à la Grande Rue

La commune a sollicité auprès de l'Association Sainte Marie, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 2, d'une superficie d'environ 554 m², afin de permettre la création d'un parking le long de la Grande Rue.

L'acquisition de cette parcelle se fera au prix de 5 000 euros HT, correspondant à l'évaluation de France Domaine. L'ensemble des frais relatifs

à cet achat foncier sera pris en charge par l'acquéreur. L'Association Sainte Marie a donné son accord de principe par courrier du 13/01/11.

Le Conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette acquisition selon les conditions précitées.

Abstention : MM. Vidal et Genty

11- Demande de subvention auprès de l'Agglopolo au titre du fonds de concours VRD construction de logements sociaux avenue de la Gare

La communauté d'agglomération Agglopolo Provence a institué un fonds de concours Voiries et Réseaux Divers (VRD), accordé aux communes qui réalisent sous maîtrise d'ouvrage propre des travaux de VRD pour la construction de logements sociaux. Le montant du fonds de concours est calculé au prorata du nombre de logements de type PLUS et PLA-I, à hauteur de 2 000 euros HT par logement.

La commune de Velaux envisage la réalisation d'une voie nouvelle, d'un rond-point ainsi que d'ouvrages de rétention des eaux pluviales destinés à la desserte d'une opération de 90 logements, comportant 40 logements sociaux, sise avenue de la Gare à Velaux. Ces 40 logements sociaux se décomposent comme suit : 16 PLS, 18 PLUS et 6 PLA-I.

Le montant total des travaux de VRD est estimé à 1 133 000 euros HT, dont 81 797 euros HT correspondant aux travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Une subvention d'un montant de 559 680 euros HT a été allouée à la commune par le Conseil général au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : de solliciter l'aide financière de la communauté d'agglomération Agglopolo Provence pour la construction de logements sociaux avenue de la Gare à Velaux.

12- Servitude de passage de canalisations souterraines au profit de la société du Canal de Provence

Dans le cadre de l'extension du réseau des contreforts de l'Arbois, la Société du Canal de Provence (SCP) sollicite l'accord de la collectivité pour l'institution d'une servitude de passage de canalisations souterraines, d'une longueur de 240 mètres, sur la parcelle cadastrée section CI n° 12 appartenant à la commune. Une convention de servitudes devra être signée entre la commune et la Société du Canal de Provence. Un acte authentique réitérant cette constitution de servitude sera ensuite établi par le notaire désigné par la SCP, aux frais de cette dernière.

Le Conseil municipal à l'unanimité : donne son accord sur la servitude de passage concernant la parcelle communale CI n° 12 ; autorise le Maire à signer la convention de servitudes et l'acte authentique réitérant cette constitution de servitude.

13- Maintien provisoire aux techniciens territoriaux du régime indemnitaire adopté pour les anciens cadres d'emplois des contrôleurs de travaux et techniciens supérieurs territoriaux

La délibération du 05/05/06, modifiée par délibération du 16/03/10, fixe le régime indemnitaire des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public de la collectivité.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir à titre provisoire le régime indemnitaire antérieur et les conditions d'attribution individuelle.

14- Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif territorial

Compte tenu des missions dévolues au Centre Communal d'Action Sociale, il convient de renforcer l'effectif du service par un agent appartenant au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent de catégorie B, d'assistant socio-éducatif principal, spécialité «Conseiller en économie sociale et familiale», à temps incomplet (28/35ème).

Ne prennent pas part au vote : MM. Vidal et Genty

15- Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois communaux.

16- Réforme des collectivités territoriales - avis sur la création d'une métropole

La Loi n° 2010-1563 sur la réforme des Collectivités Territoriales, a été votée par l'Assemblée Nationale le 16/12/10 et les Décrets d'application sont en cours d'élaboration.

Dans notre département, particulièrement soumis au risque d'une grande métropole à gouvernance centralisée, les actions des citoyens et des élus de tous bords ont été nombreuses pour préserver la proximité et la diversité. Le 7 janvier dernier, les présidents des 9 communautés à fiscalité propre des Bouches-du-Rhône ont fait connaître au Préfet de Région leur opposition à la métropole au sens où la loi du 16/12/10 l'a définie. Dans ce contexte, le recours à un pôle métropolitain syndicat mixte d'EPIC rendu possible par la loi du 16/12/10, apparaît comme une solution acceptable, adaptée à la géographie et l'histoire de notre département.

Le Conseil municipal à l'unanimité, confirme : son opposition à la métropole comme définie par la loi du 16/12/10 ; sa contribution à la construction d'un pôle métropolitain respectueux des EPIC existants et des identités communales, son souhait de déterminer librement ; ses choix dans l'intérêt des habitants de leurs territoires.

Abstention : MM. Vidal et Genty

17- Donnes actes des décisions du Maire

MAPA – Marché à Procédure Adpatée.

La séance est levée à 19 h 50.

Infos diverses

JOURNEE DE LA FAMILLE

Le Centre Communal d'Action Sociale et le groupe de travail "famille"
organisent la traditionnelle Journée de la famille

Samedi 21 mai à 14h au Parc des Quatre Tours

Au programme, de nombreux ateliers ludiques et des animations telles que des structures gonflables, un jardin d'enfants, des ateliers de maquillage, des jeux en bois, jeux de l'oie, etc.

Nouveauté : un photographe remettra une photo souvenir aux participants.

Un goûter sera offert aux enfants

Activités et entrée gratuites

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 11 juin 2008, la commune avait été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de ces mouvements de terrain pour la période de janvier à mars 2006.

Depuis quelques mois, des administrés nous ont signalé l'apparition de fissures dans leur habitation. Ce constat étant postérieur à l'arrêté du 11 juin 2008, les compagnies d'assurance refusent de prendre en compte leurs dossiers.

Si vous avez constaté l'apparition de fissures résultant de mouvements de terrains, adressez-nous une lettre exposant votre problématique (adresse ci-dessous). Les courriers seront regroupés dans un dossier géré par le service urbanisme. Après quoi, nous saisissons le Préfet de Région pour le sensibiliser et demander la prise en compte de ce phénomène lié à des mouvements de terrain en relation avec des périodes de sécheresse.

Monsieur le Maire
Place de Verdun
13880 Velaux

SIMA (Syndicat mixte du Massif de l'Arbois)



SORTIE NATURE...

A la découverte des oiseaux
du massif de l'Arbois et du Réaltor



Samedi 21 mai

Sortie à la demi-journée, animée par la chargée de mission Natura 2000.

Apportez des jumelles et votre pique-nique !

Une longue-vue et un livre d'identification seront mis à disposition.

Participation gratuite - nombre de places limité

Inscriptions au 06 81 18 45 39

COURSE CONTRE LA FAIM

Vendredi 13 mai de 9h30 à 11h

Le collège de Roquepertuse organise un cross caritatif en partenariat avec Action contre la faim. Plus de 200 enfants participeront à cet événement solidaire. Chaque enfant sera associé à un parrain, qui reversera 1 euro à Action Contre la Faim, par tour de circuit effectué.

Circuit Couderc - Parc des Quatre Tours - Jean Pallet

PASSAGE A LA TNT

Mardi 5 juillet

Suis-je concerné ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

* La diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.

Que dois-je faire ?

Je reçois les 5 chaînes analogiques ou moins :

- avant le passage, je vois défiler un bandeau d'information. **J'équipe alors chacun de mes postes** reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

- après le passage, **je recherche et je mémorise les nouveaux canaux de chaînes** sur tous ces postes.

Je reçois déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure : je suis déjà équipé(e) mais, après le passage, **je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous les postes reliés à mon antenne râteau.

**Réunion d'information
vendredi 17 juin à 18h aux Quatre Tours**

www.tousaunumerique.fr
documentation disponible en Mairie



Infos diverses

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE MEULIER

Samedi 14 et dimanche 15 mai

La ville participe aux Journées européennes du patrimoine meulier, organisées par la Fédération des Moulins de France.

PROGRAMME DES ANIMATIONS

Samedi 14 et dimanche 15

Ouverture du Moulin Seigneurial de 10h à 12h, et de 14h à 18h.

Exposition sur l'ancien moulin à huile de la rue de la République.

Visite guidée "Du moulin seigneurial à la coopérative oléicole".

La visite vous fera découvrir ou redécouvrir le Moulin Seigneurial puis vous emmènera jusqu'à la coopérative oléicole de Velaux.

Départs du Moulin Seigneurial à 10h30 et à 14h30.

Sur inscription au 04 42 87 73 59 ou m.calvier@mairie-de-velaux.fr

Samedi 14

Conférence « Le moulin à la génoise a la vie dure ! De Roquepertuse à aujourd'hui », menée par Jean-Jacques Dias, historien de Velaux et Jean Nicolini, membre de la coopérative oléicole de Velaux.

À 18h au 1^{er} étage du Moulin Seigneurial

Renseignements et inscription au service du patrimoine 04 42 87 73 59

VISITE GUIDEE DE ROQUEPERTUSE

samedi 7 mai à 10h

Pour découvrir, ou redécouvrir, ce site archéologique de renommée internationale, classé monument historique.

"Le service patrimoine vous emmènera sur les traces des Gaulois de Roquepertuse..."

Sur inscription au 04 42 87 73 59

Rendez-vous directement sur le site archéologique

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

" De la fouille archéologique au musée "

&

" L'art sacré à Velaux "

le mercredi de 10h à 12h
(hors vacances scolaires)

et le samedi de 14h à 17h

à la Tour Musée

Entrée libre

Renseignements au 04 42 87 73 59

Velaux Assos

L'PICHOUN

SENSIBILISATION AUX GESTES DE 1^{ers} SECOURS POUR LES 0-6 ANS

Mercredi 4 mai à 18h30

L'association des assistantes maternelles organise une réunion d'information et de sensibilisation aux gestes de premiers secours chez l'enfant de 0 à 6 ans.

Au programme : projection du film " 3 min pour sauver une vie " et démonstration des gestes de premiers secours. Cette rencontre s'adresse à toutes les personnes s'occupant d'enfants en bas âge (*parents, grands-parents, etc.*).

Maison Pour Tous - Parc des Quatre Tours.

En partenariat avec l'association Une vie entre vos mains, et la caisse locale du Crédit Agricole.

COMITE DES FETES

VIDE GRENIER DE PRINTEMPS

Dimanche 1^{er} mai de 8h à 19h

Parc des Quatre Tours - Entrée libre

FETE DES MERES

Samedi 28 mai à 15h

Les mamans seront accueillies avec un cadeau et un goûter leur sera offert.

S'en suivront une tombola et un spectacle.

Au Foyer Denis Padovani

L'ATELIER CINE PASSION DU CASL AU FESTIVAL NATIONAL DE COURT METRAGE A BOURGES

Lors des rencontres régionales de créations de courts métrages amateurs, l'atelier Ciné Passion a remporté deux prix. "Sidarap", clip musique et danse, créé par les jeunes d'EVEA a gagné le **1^{er} prix musique** et le reportage de Laurent Becker, réalisé à l'occasion du tournage du film "La grève des femmes", à Velaux, a remporté le **1^{er} prix Reportage**.

Ces deux réalisations primées seront présentées au **Festival National de court métrage**, qui aura lieu à Bourges, à l'automne.

La fiction "Les dragées roses", tournée à la Bastide Lopez et le reportage "FIA 2009", hommage à Jean-François Beutes, ont été retenus pour enrichir le fonds de la Bibliothèque Nationale de France.

DYNHAMEAUX

SPECTACLE & ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

Dimanche 22 mai

A l'occasion de sa fête de quartier, l'association Dynhameaux propose de nombreuses animations.

Le voyage de Louapdouap, un conte musical rock'n roll, pour les 4-10 ans, à 16h, à la Maison Pour Tous.

Des structures gonflables et un stand maquillage dans le Parc des Quatre Tours.

Gratuit - Entrée libre

INFOS ARAC LOISIRS

JOURNEE CHAMPETRE A LA FERME VELAUXIENNE

Samedi 14 mai

Concours de boules et tombola

Tout public - Inscription avant le 11 mai.

17 euros par personne (*comprend apéritif, aioli, fromage, dessert et café*).

Renseignements et réservation

Jean Claude Carlo : 04 42 87 99 29 ou 06 22 17 21 88

Pierre Balestrieri : 04 42 87 43 13 ou 06 09 87 93 27

Permanence : jeudi 26 mai, de 9h30 à 11h30, à la salle des fêtes - Place François Caire.

CLUB DENIS PADOVANI

Du 1^{er} au 5 mai

Croisière : Paris vers la côte Normande

Lundi 9 mai

Concours de boules

Samedi 14 mai

Repas dansant à Ventabren - **24 euros**

Vendredi 20 mai

Sortie Ste Tulle - Aioli et concours de boules - **23 euros**

Vendredi 27 mai

Croisière déjeuner en Camargue - **40 euros**

Renseignements au 04 42 87 99 14

Pas de permanence le mardi 3 et le jeudi 5 mai



Médiathèque

“ Histoire(s) de s’amuser ”

Rencontre écrivains jeunesse “Tout en image” du mercredi 18 mai au samedi 21 mai

Concours de dessin pour illustrer la couverture d'un album réalisé par un enfant. Pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. Dessins à retourner à la médiathèque jusqu'au samedi 14 mai inclus.

Renseignements à la médiathèque.

MERCREDI 18 MAI - “ Les experts... à la médiathèque ”

“Un mystérieux personnage a dérobé des informations top secrètes...” Jeu de piste pour mener l'enquête. Pour les 7-12 ans, de 14h à 15h30 et de 16h à 17h30 - sur inscription (*places limitées*).

JEUDI 19 ET VENDREDI 20 MAI - Intervention d’auteurs dans les écoles

SAMEDI 21 MAI

Rencontre d’auteurs et dédicaces : Mireille D'Allancé, Jérôme Alquié, Clotilde Bernos, Pierre Cornuel, Olivier Daumas, Raphaële Frier, Annick Le Doze, Sabine Bouhouch-Le Doze, de 10h à 17h.

Atelier de typographie avec le CRILJ, animé par Colophon. Découverte de l'histoire de l'écriture, atelier de calligraphie, pliage postal, à partir de 10 h - sans inscription.

Rencontre-débat avec Clotilde Bernos, invitée par le CRILJ, autour de son oeuvre d'illustratrice et d'auteur, à 10h15.

Contes pour les petits, par les Amis de la médiathèque et le personnel. Pour les 2-3 ans, à 10h30 - sur inscription (*places limitées*).

Lecture, par les élèves de l'école Jean Giono, de l'album qu'ils ont réalisé, à 11h et 14h.

Résultats du Prix des A'cros de lecture par le CRILJ, à 11h15

Ateliers d'illustration par Jérôme Alquié à 11h15 pour les 8-10 ans et à 14h30 pour les 10-13 ans - sur inscription (*places limitées*).

Contes pour les petits par les Amis de la médiathèque et le personnel. Pour les 4-6 ans, à 15h - sur inscription (*places limitées*).

Remise des prix du concours de dessin par les Amis de la médiathèque, à 16h

**La médiathèque fermera exceptionnellement à 17h le vendredi 20 mai.
Le samedi 21 mai sera consacré à la rencontre écrivains jeunesse
(ni prêt ni retour ce jour-là).**

Secteur adulte

Atelier d'écriture,

animé par Marianne Alainmat
Jeudis 5 et 19 mai, de 10h à 12h

Animations Multimédia

Les mardis et jeudis, de 14h à 15h30,

Thème abordé : gestion des fichiers et dossiers. Qu'est-ce qu'un logiciel ?
Enregistrement d'un document.

Sur inscription à la médiathèque à partir du lundi 2 mai.

CONTACT

Tél : 04 42 46 34 00

Fax : 04 42 46 34 01

Courriel : mediavelaux@yahoo.fr

Site : www.mediathèque-velaux.fr

HORAIRES

Mardi et vendredi de 15h à 19h

Mercredi de 9h30 à 12h30

et de 14h à 18h

Samedi de 9h30 à 13h

Infos jeunes EVEA

(Espace Velauxien d'Education et d'Animation)

A VOS AGENDAS !

Mardi 3 mai : sortie du programme des stages et séjours

Mercredi 11 mai : inscription aux journées de l'été et aux stages

Samedi 21 mai à 10h : inscription au séjour en Espagne

Samedi 21 mai à 14h : inscription aux séjours Vars et Extrême

Assemblée générale, le samedi 3 mai à 19h

Temps fort de l'association, l'assemblée générale valide les rapports moral et financier ainsi que les projets de la vie d'EVEA. Suite à l'assemblée générale, projection d'un diaporama rétrospective de l'année 2010, suivi d'un apéritif dînatoire pour rencontrer et échanger avec l'équipe de direction et les élus de l'association.

Aide aux leçons pour les collégiens

Cours de français, de maths et d'anglais, le samedi matin (*en période scolaire*), pour les élèves en difficulté, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
8 euros l'heure et demie. Renseignements au secrétariat.

L'ACTU DES SECTEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Thème du 3^{ème} trimestre : les îles.

Secteur petite enfance

En avril, les enfants ont découvert le monde merveilleux des îles : confection de colliers hawaïens, de jupes en papier crépon et de tam-tam, préparation et dégustation de cocktails et de brochettes de fruits, chasses au trésor, etc. Ils en découvriront encore beaucoup, au mois de mai, sur les îles, à bord du majestueux bateau pirate d'EVEA.

Le Club J

Depuis le mois d'avril, nouvelle déco, ambiance et sable chaud ! A venir, des défis et épreuves pour les jeunes qui se retrouveront coincés sur une île. La chorégraphie qu'ils auront à préparer devraient les aider à retrouver la liberté, mais de nombreuses autres aventures les attendent...

La Cité Jeunes

Toujours sur le thème des îles, les jeunes devront préparer Sud'Estival, qui aura lieu en juin : fabrication de décors, d'accessoires... Au programme également une sortie paint ball et un voyage autour du monde, grâce à l'horloge mondiale.

TEMPS INTERCANTINE

Tournoi de foot

En mars, les animateurs, ont organisé avec le personnel de la Caisse des écoles un tournoi de foot à l'école Jean Jaurès. Les enfants ont formé leurs équipes, qui ont chacune disputé 2 matchs. La demi-finale s'est jouée entre les 3 meilleures équipes et la finale entre 2 équipes de CM2.

Les équipes se sont affrontées avec beaucoup de fair play et tous les joueurs ont été récompensés par des médailles et des ballons.

Le Prix Chronos

Les enfants de l'école Jean Giono et d'EVEA ont participé au prix Chronos. Organisé au niveau national, ce prix propose aux participants de lire des ouvrages et de sélectionner celui qu'ils préfèrent.

Il permet de développer le goût de la lecture chez les jeunes, d'éduquer à la citoyenneté grâce au vote individuel et de primer les meilleurs albums traitant des relations inter générationnelles.

Les enfants ont beaucoup apprécié les lectures et le dépouillement qui a suivi les votes.



EVEA

Centre de loisirs

Avenue A. de Beaucaire

Tél : 04 42 74 81 40

Courriel : evea.association@free.fr

Site : www.centredeloisirs-evea.org



Agenda



JUSQU'EN SEPTEMBRE

PATRIMOINE - TOUR MUSEE

Expositions " De la fouille archéologique au musée " et "L'Art sacré à Velaux", le mercredi de 10h à 12h (*hors vacances scolaires*) et le samedi de 14h à 17h.

DIM 1^{ER} MAI

COMITE DES FETES

Vide-grenier au Parc des Quatre Tours (cf. page 9).

ALTTV

Journée moto de 10h à 17h sur le site de la Joséphine.

MER 4 MAI

LI'PICHOUN

Réunion d'information et de sensibilisation sur les gestes de premiers secours chez l'enfant de 0 à 6 ans, à la Maison Pour Tous (cf. page 9).

BOULE AMICALE VELAUXIENNE

Tournoi de pétanque à partir de 8h au boulodrome

SAM 7 MAI

VOLLEY-BALL

Match cadets à partir de 13h30, salle Albert Camus.

PATRIMOINE

Visite guidée de Roquepertuse (cf. page 8).

DIM 8 MAI

ARAC

Commémoration de la victoire de la Seconde guerre mondiale. 10h : dépôt de gerbe à la stèle du Général Leclerc, au Moulin du pont. 11h15 : formation du cortège devant la mairie pour le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, puis apéritif offert par le Comité des fêtes, à la salle François Caire.

HAND-BALL

Match séniors 2 à partir de 10h, salle Albert Camus.

JEU 12 MAI

L'ESTRAMBORD

Cours de cuisine "Lou Pebre d'Aï" : poulets en filets et panacotta aux poivrons et tomates confites, à la MPT à 14h.

VEN 13 AU DIM 15 MAI

CLIN D'OEIL

Expo photo "2 regards sur le mouvement" (*peintures et photographies*) salle François Caire.

SAM 14 MAI

ARAC

Journée champêtre à la Ferme Velauxienne (cf. page 9).

JUDO CLUB JUJITSU VELAUX

Rencontre de judo salle Albert Camus.

SAM 14 MAI

HAND-BALL

Rencontre sénior féminine de 10h à 14h, salle Albert Camus.

SAM 14 ET DIM 15 MAI

PATRIMOINE

Journées européennes du patrimoine meulier (cf. page 8).

JEU 19 MAI

MEDIATHEQUE

Rencontre écrivains jeunesse (cf. page 10).

VEND 20 MAI

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Collecte de sang de 15h à 19h30, à la Maison Pour Tous.

SAM 21 MAI

CCAS

Journée de la famille (cf. page 7).

SIMA

Sortie nature. "A la découverte des oiseaux" (cf. page 7).

VOLLEY-BALL

Match cadets à partir de 15h, salle Albert Camus.

DIM 22 MAI

DYNHAMEAUX

Fête de quartier : animations et jeux (cf. page 9).

HAND-BALL

Match séniors 2 à partir de 10h, salle Albert Camus.

SAM 28 MAI

COMITE DES FETES

Fête des mères (cf. page 9).
Spectacle à 20h30 à la Maison Pour Tous.

DIM 29 MAI

COMITE DES FETES

Spectacle à 16h30 à la Maison Pour Tous.

Au mois de mai, de nombreuses sorties organisées par l'association des randonneurs et l'amical cyclotourisme...

Retrouvez toutes leurs dates sur leurs sites internet :

L'association des randonneurs du Pays Velauxien
sur <http://arpv.free.fr>

L'amical cyclotourisme velauxien
sur <http://cyclo.velaux.free.fr/>
(Attention changement d'adresse du site internet)



Imprimé sur papier recyclé